



Rédacteurs : VIVEA

Destinataires(s) : participants colloque EUROPA

Date : 29 novembre 2019

Intervention Brigitte ALANORE, présidente du comité VIVEA Nouvelle-Aquitaine, au colloque EUROPA, table ronde n°3

VIVEA est le Fonds d'Assurance Formation des non-salariés de l'agriculture. Ce Fonds a été créé, en 2001, par convention entre les Organisations Professionnelles Agricoles.

551 700 chefs d'entreprise agricole payent une contribution formation obligatoire. La collecte se fait par la Mutualité Sociale Agricole, les fonds sont ensuite mutualisés et permettent de financer en partie ou totalement les frais de formation.

En Nouvelle-Aquitaine, il y a un peu plus de 80 000 contributeurs, le taux d'accès à la formation est de 17.5% et nous finançons des formations pour un peu plus de 7 millions d'euros.

VIVEA permet aux agriculteurs d'anticiper et de s'adapter aux évolutions en élaborant, tous les 6 ans, un Plan Stratégique. Il est défini à l'éclairage d'études prospectives, d'avis d'experts et de consultations des Organisations Professionnelles Agricoles.

Notre Plan Stratégique est structuré autour de quatre priorités

1) La stratégie et le pilotage de l'entreprise

Il s'agit de développer la capacité de résilience des entreprises agricoles qui ont à faire face à un environnement de plus en plus incertain. Notre priorité est aussi d'accompagner les exploitants à définir des stratégies d'adaptation aux politiques publiques. Enfin, nous souhaitons conforter l'agriculteur dans sa fonction de chef d'entreprise et dans son autonomie de décision.

2) La compétitivité de l'entreprise

L'enjeu est ici de renforcer la professionnalisation des agriculteurs sur la gestion économique et la recherche de valeur ajoutée.

3) Les modes de production innovants

L'objectif est de favoriser l'innovation et de sécuriser les changements de pratiques en mettant notamment en œuvre des pratiques de production multi performantes, qui tout en maintenant la performance économique, préservent les ressources naturelles et participent à la diminution de l'empreinte écologique.

4) Efficacité et bien-être au travail

Face au développement du salariat, l'enjeu est de professionnaliser l'agriculteur dans sa fonction d'employeur de main d'œuvre mais aussi face à un travail plus intensif (augmentation de la taille des troupeaux, des surfaces, baisse de la main d'œuvre familiale...) de permettre à l'agriculteur de mieux s'organiser et de vivre mieux son travail.

Le rôle de VIVEA est de financer des formations mais aussi d'orienter l'offre de formation en direction de ses quatre priorités. Nous lançons pour se faire des études, des expérimentations, des accompagnements d'organismes de formation et des appels d'offres

Citons trois exemples :

- a. Les agriculteurs siégeant au comité VIVEA Limousin ont souligné la difficulté des éleveurs à faire face à une surcharge de travail mettant à mal leur bien-être. Nous avons commandé des études pour connaître les compétences clés nécessaires pour plus d'efficacité et de bien-être au travail et nous avons accompagné des organismes de formation à expérimenter des formations. L'évaluation et la capitalisation des enseignements de ces formations « tests » ont permis à des organismes de formation de proposer aux contributeurs pour la première fois une offre de formation sur cette thématique.
- b. Sur la question du changement climatique, aucune offre de formation n'était proposée, nous avons décidé de conduire en partenariat avec l'ADEME une expérimentation en Nouvelle-Aquitaine et AURA, ce qui nous a permis de définir un appel d'offres national à décliner sur les territoires
- c. Depuis 2015, nous avons lancé un important chantier pour aider les organismes de formation à digitaliser l'offre de formation à destination de nos contributeurs. Nous attendons une offre de formation mixte avec du digital pour faciliter l'accès des agriculteurs à la formation mais aussi du présentiel car il est important pour cette profession de pouvoir se retrouver et d'échanger sur ses pratiques.

Conclusion : la formation continue est agile, elle permet à ses bénéficiaires d'anticiper et de s'adapter à de nouveaux enjeux, contextes et évolutions. Ses modalités s'adaptent aussi aux attentes de son public en se digitalisant. Pour plus d'efficacité, nous considérons aujourd'hui qu'il faut proposer aux agriculteurs des dispositifs globaux avec des diagnostics, du conseil et des parcours de formation.